

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Volksinitiative sechs Wochen Ferien für alle Erwerbstätigen

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Benteli, Marianne
Bernhard, Laurent
Giger, Nathalie

Citations préféré

Benteli, Marianne; Bernhard, Laurent; Giger, Nathalie 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Volksinitiative sechs Wochen Ferien für alle Erwerbstätigen, 2007 – 2012*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique sociale	1
Population et travail	1
Temps de travail	1

Abréviations

SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
OR	Obligationenrecht

USAM	Union suisse des arts et métiers
CO	Code des obligations

Chronique générale

Politique sociale

Population et travail

Temps de travail

INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 17.12.2007
MARIANNE BENTELI

Der Gewerkschaftsdachverband Travail.Suisse kündigte zu Beginn der Sommerferien eine **Volksinitiative** für mindestens **sechs Wochen Ferien für alle Erwerbstätigen** an. Gemäss OR beträgt die Minimaldauer zur Zeit vier Wochen (fünf für unter 20jährige), wobei die Arbeitgeber, vor allem für erfahrenere Arbeitskräfte, oft bis zu drei Wochen darüber hinausgehen. Die Gewerkschaft hat ihre Initiative im Berichtsjahr bei der Bundeskanzlei zur Vorprüfung eingereicht; der Beginn der Unterschriftensammelfrist fiel allerdings auf Anfang 2008.¹

INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 27.06.2009
NATHALIE GIGER

Travail.Suisse und andere Gewerkschaften reichten im Juni 108'000 gültige Unterschriften für die **Volksinitiative „6-Wochen Ferien für alle“** ein. Diese fordert einheitlich sechs Wochen Ferien für alle Erwerbstätigen. Diese Forderung wird mit der gestiegenen Arbeitsbelastung, der höheren Produktivität sowie einer Angleichung an andere europäische Länder begründet. Die Arbeitgeberorganisationen kündigten bereits Widerstand an.²

INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 31.12.2010
NATHALIE GIGER

Der Bundesrat verabschiedete die Botschaft zur **Volksinitiative „6 Wochen Ferien für alle“** und empfahl die Initiative ohne Gegenvorschlag zur Ablehnung. Der Bundesrat teilte zwar die Auffassung der Initianten, dass auch die Arbeitnehmer von den Produktivitätssteigerungen der letzten Jahre profitieren sollen. Dies könne jedoch auch über höhere Löhne erreicht werden. Mit der Festschreibung auf sechs Wochen Ferien würde diese Flexibilität verloren gehen. Weiter hielt der Bundesrat fest, dass kein Nachholbedarf gegenüber dem Ausland bestehe, besonders wenn man neben der Ferienregelung auch die Feiertage und die Modalitäten miteinbeziehe, die für den Bezug der Ferien gälten.³

INITIATIVE POPULAIRE

DATE: 17.06.2011
LAURENT BERNHARD

Les deux chambres ont décidé de rejeter l'**initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous »** qui a été déposée en 2009 par le syndicat Travail.Suisse. La loi actuelle, qui date de 1984, prévoit quatre semaines de congé par an pour les employés de plus de 20 ans. Dans les faits, beaucoup d'employés bénéficient de cinq semaines. Le texte de l'initiative a demandé que la Constitution soit modifiée de manière à ce que tous les employés aient droit à des vacances payées de six semaines par an au minimum. Le Conseil national a suivi la recommandation du gouvernement en se prononçant en mars contre l'initiative par 110 voix contre 61. Les députés de gauche ont fait valoir en vain que la durée de travail hebdomadaire était la plus longue d'Europe, que la productivité avait fortement progressé ces dernières années et que le stress occasionnait des coûts d'une dizaine de milliards de francs chaque année. La grande majorité des membres des partis bourgeois ont rappelé que cette initiative correspondait à une hausse des charges salariales de l'ordre de 2%, ce qu'ils considéraient comme particulièrement pénalisant pour les petites et moyennes entreprises. De plus, ils ont estimé que les conventions collectives restaient le moyen le plus adapté afin de trouver des solutions plus généreuses. Par ailleurs, le Conseil national n'a pas donné suite à trois initiatives parlementaires qui servaient de possibles compromis. L'intervention parlementaire de Buman (pdc, FR) proposait de faire passer la durée minimale de quatre à cinq semaines pour les salariés de plus de 50 ans, alors que celle de Leuenberger (verts, GE) demandait une augmentation non spécifiée de la durée légale minimale. Quant à l'initiative parlementaire de Leutenegger Oberholzer (sp, BL), celle-ci préconisait au moins six semaines pour les employés jusqu'à l'âge de 20 ans ainsi que pour ceux à partir de 55 ans et au moins cinq semaines pour les catégories restantes. En juin, le Conseil des Etats a confirmé les décisions prises par le Conseil national. L'initiative populaire a finalement été refusée par 28 voix contre 10. En décembre, le Conseil fédéral a annoncé que le peuple se prononcerait sur cette initiative populaire le 11 mars 2012.⁴

L'organisation syndicale Travail.Suisse avait déposé en 2009 l'initiative populaire « **6 semaines de vacances pour tous** » afin que l'ensemble des salariés puisse prendre part aux gains de productivité de l'économie suisse. La durée minimale légale de vacances s'élève à quatre semaines pour les employés de plus de 20 ans. Dans les faits, nombre d'entreprises accordent davantage de vacances à leurs employés. Le texte de l'initiative demandait une durée minimale de six semaines de vacances payées. Comme cela fut le cas lors des délibérations parlementaires, l'initiative n'a bénéficié que du soutien de la gauche. Alors que le parti socialiste, les Verts, ainsi que les syndicats ont fait bloc derrière l'initiative, le camp bourgeois (l'UDC, le PLR, le PDC, les Verts libéraux et le PBD), soutenu par les associations d'employeurs (UPS et l'USAM), l'ont vivement rejetée. En mars, l'initiative a échoué devant les urnes, confirmant ainsi les résultats des sondages publiés durant la campagne. Près de deux tiers des votants se sont exprimés contre une augmentation du nombre de semaines de vacances (66,5%), reflétant ainsi le rapport des forces entre la gauche et la droite. Le soutien à l'initiative aura été plus marqué dans la Suisse francophone et italophone. En effet, le taux d'approbation a été supérieur aux 40% dans les cantons du Jura (49,3%), de Genève (47,4%), du Tessin (45,9%), de Vaud (41,1%) et de Neuchâtel (40,9%). S'agissant d'une matière peu complexe et proche des préoccupations des citoyens, il n'est par ailleurs guère surprenant de constater que l'initiative a enregistré le taux de participation le plus élevé (45,1%) parmi les cinq objets fédéraux soumis au vote le 11 mars. L'analyse du comportement de vote a confirmé l'importance du clivage gauche-droite. Selon l'analyse VOX, 71% des partisans de l'extrême gauche ont approuvé l'initiative. Dans le camp de la gauche, le taux d'acceptation s'est élevé à 54%. Au centre, l'initiative n'a été soutenue qu'à 22%, alors que l'approbation chutait sous les 20% au sein de l'électorat de droite. Par ailleurs, le statut sur le marché du travail des citoyens a joué un rôle non négligeable. En effet, les personnes en activité ont davantage soutenu l'initiative (37%) que les personnes sans emploi (26%), ces dernières ne pouvant bénéficier de vacances supplémentaires. Au niveau des arguments, les personnes en faveur de l'initiative ont justifié leurs décisions par la pression accrue sur le marché du travail et ses conséquences négatives sur la santé. Pour ce qui est des opposants, ce sont des considérations d'ordre économique qui ont primé. Nombre d'adversaires ont mis en avant que les revendications de l'initiative auraient été lourdes sur le plan financier pour les entreprises en général et pour les PME en particulier.

Votation du 11 mars 2012

Participation: 45,4%
Oui: 771'717 (33,5%) / 0 canton
Non: 1'531'986 (66,5%) / 20 6/2 cantons

Consignes de vote:

- Oui: PSS, Verts, PCS, USS, TravS.
- Non: UDC, PLR, PDC, PVL, PBD, PEV, UPS, eco, USAM, USP.⁵

1) BBl, 2008, S. 181 ff.; Presse vom 13.7.07; NLZ, 17.12.07

2) BBl, 2009, S. 5669 ff; AZ und NLZ, 27.6.09.

3) BBl, 2010, S. 4671; Presse vom 19.6.10.

4) Iv.pop. 10.057, Iv.pa. 10.455 (Leutenegger Oberholzer), Iv.pa. 10.472 (de Buman), Iv.pa. 10.646 (Leuenberger); BO CN, 2011, p. 473 ss.; BO CE, p. 467 ss.; LT et NZZ, 18.3.11; NZZ, 8.6.11.

5) Lit. Greuter et al.; NZZ, 4.3.12.